

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00001

Numéro SIREN : 403 047 103

Nom ou dénomination : DINICHERT-VIET et associés

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2019 sous le numéro de dépôt A2019/000054

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SOISSONS



154821

Dénomination : DINICHERT-VIET et associés
Adresse : 3 rue Gustave Alliaume 02200 Soissons -FRANCE-

n° de gestion : 1996B00001
n° d'identification : 403 047 103

n° de dépôt : A2019/000054
Date du dépôt : 08/01/2019

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 30/11/2018



154821

DINICHERT VIET ET ASSOCIES

**Société par Actions Simplifiée au capital de 76 500 €
Siège social : 3 rue Gustave Alliaume - 02200 SOISSONS
403 047 103 RCS SOISSONS**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE LE 30 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 novembre à 18 heures, les actionnaires de la société DINICHERT VIET ET ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 76 500 euros, divisé en 500 actions de 153 € chacune, dont le siège est 3 rue Gustave Alliaume - 02200 - SOISSONS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérard VIET, en sa qualité de Président.

Monsieur Jean-Renaud VIET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins le quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Agrément pour l'admission de nouveaux associés,
- Départ d'un associé
- Prêt d'action
- Cession d'action
- Nomination des organes dirigeants
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:



PREMIERE RESOLUTION

L'article 13 des statuts prévoit la nécessité d'un agrément à donner. Nous vous proposons d'agréer en qualité de nouveaux associés Monsieur Jean-Renaud VIET, né le 20 février 1978 à Soissons, et Monsieur Gérard Poure, né le 13 mai 1985 à Epinal, tous deux Commissaires aux Comptes inscrits auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Amiens.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Gérard VIET, détenteur d'une action de la société, souhaite mettre en application son droit de retrait, et propose de quitter la Société au plus tard le 31 décembre 2018. Il n'exercera plus sa fonction de Président de la Société à compter de ce jour. L'Assemblée Générale accepte sa démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate le prêt d'une action de DIVA à Jean Renaud VIET. Le cédant sollicite l'autorisation de levée du nantissement de cette action auprès du CIC NORD OUEST.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la cession de l'action détenue par Gérard VIET à Gérard POURE, Commissaire aux Comptes, salarié de la Société depuis le 1^{er} septembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, suite au départ de Monsieur Gérard VIET, décide de nommer Jean-Renaud VIET Président de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Jean-Renaud VIET de sa fonction de Directeur Général. Il ne sera pas remplacé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le Secrétaire

